Adaptation de parcours de formation

Quelles sont les adaptations de parcours permettant de se présenter aux qualifications finales ?

Les personnes au bénéfice de formations professionnelles parallèlles au domaine ambulancier peuvent faire valoir des validations d'acquis ou de compétences.

Dans l'organisation générale du parcours de formation à l'ES ASUR, des modules de formations spécifiques sont planifiés dans les trois années de formation.

Selon le parcours professionnel, des validations peuvent être demandées et validées par l'école, selon les modules concernés.

Pour répondre aux demandes de manière équitable la "directive pour la validation des acquis sur dossier de la filière de formation professionnelle supérieure Ambulancier diplômé ES, Ambulancière diplômée ES " (VAFF) fait référence.

En cas de validation modulaire et de reconnaissance des acquis par le VAFF, le stage en entreprise pour la qualification finale de 720 heures doit obligatoirement être réalisé dans un service d'ambulance d'urgence.

ID unique de l'article: #1015

Author: n/a

Dernière mise à jour : 2025-11-07 15:19